

VOTER AUTREMENT 2022 PROTOCOLE IN SITU STRASBOURG

Protocole: : Herrade Igersheim (CNRS Université de Strasbourg, BETA) (Référente),
Antoinette Baujard (Université Jean Monnet, GATE), Isabelle Lebon (Université de Caen Normandie, CREM)

Rédaction: Herrade Igersheim

Données : Voter autrement

Visualisations: Gérald Chatagnon (Université Jean Monnet, GATE), Célia Vauthier

Financements: Université de Strasbourg, Université Jean Monnet



```
graph LR; A[Méthodologie de l'enquête in situ] --> B[Résultats par mode de scrutin]; B --> C[Bilan];
```

Méthodologie
de
l'enquête in situ

Résultats
par mode de scrutin

Bilan

La méthodologie de l'expérimentation in situ : les bureaux de vote expérimentés

Cette expérimentation a été menée le 10 avril 2022 via l'installation d'un bureau de vote expérimental en marge des bureaux 110 et 113 de la Salle de la Bourse à Strasbourg.

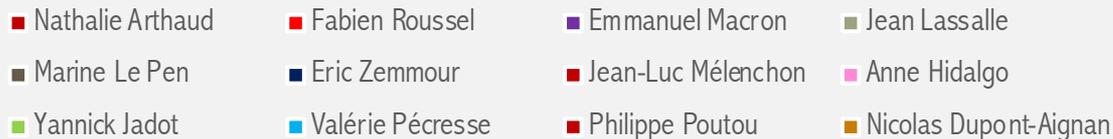
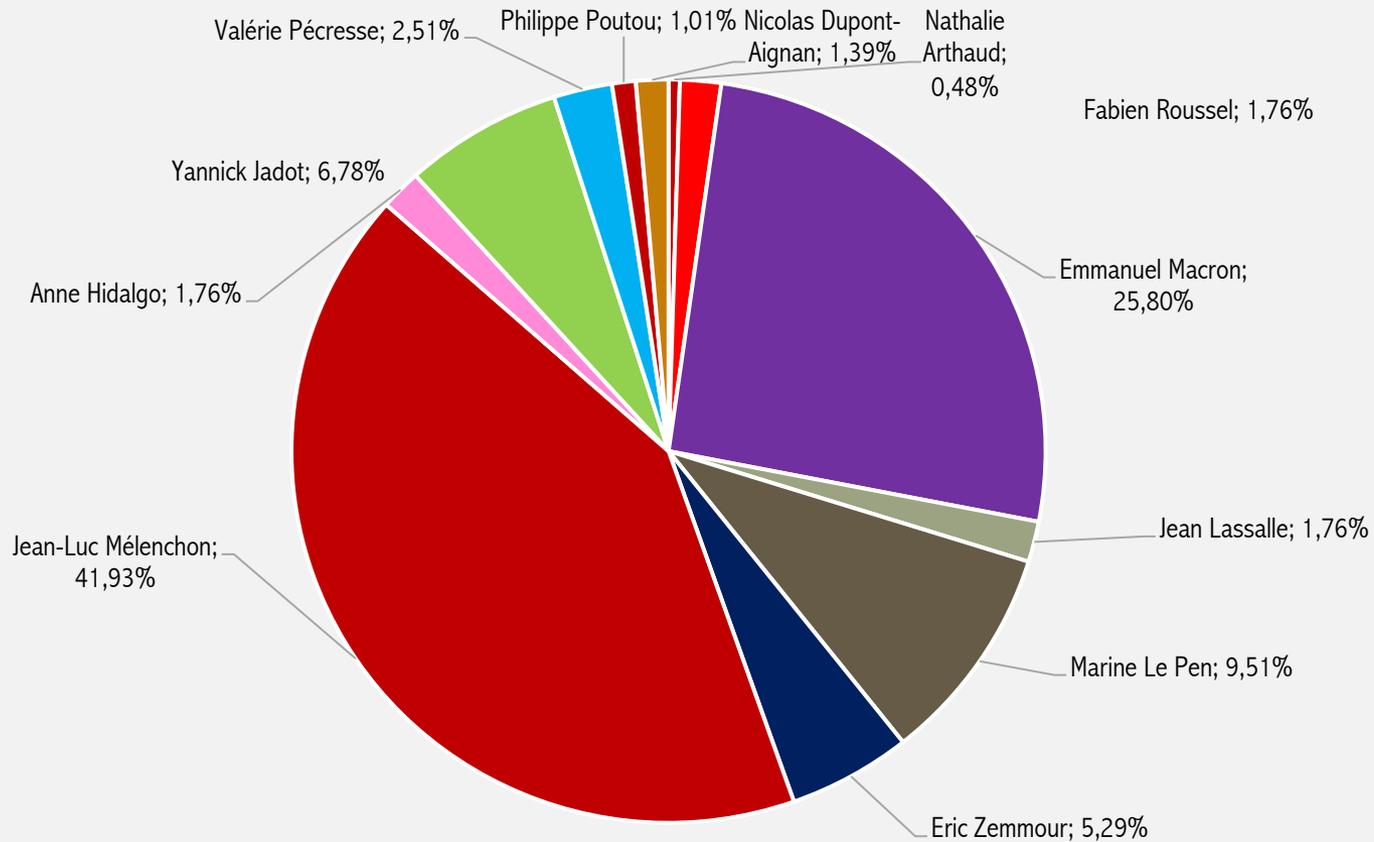
Au premier tour :

- Nombre total d'inscrits : 2347
- Votants : 1909 (81,34%)
- Exprimés : 1872 (98,02%)
- 37 votes non exprimés (blancs et nuls)

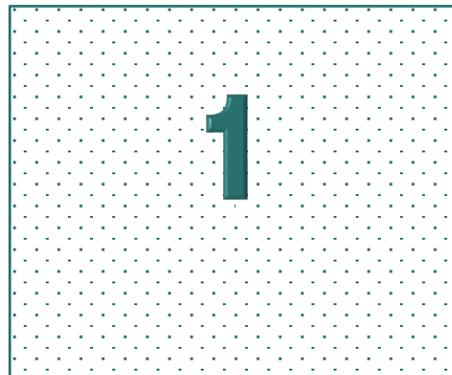
	1 ^{er} tour	2 ^e tour
J-L. Mélenchon	41,93 %	
E. Macron	25,80 %	79,93 %
M. Le Pen	9,51 %	20,07 %
Y. Jadot	6,78 %	

- Ces deux bureaux de vote ne sont pas représentatifs des électeurs français. Ils ont la spécificité d'être très « mélenchonistes » (tout comme Strasbourg en 2022).

Répartition des votes officiels du premier tour dans les deux bureaux 110 et 113



Le podium avec le scrutin officiel dans les bureaux 110 et 113



Biais de représentation par rapport au vote officiel

Nous observons que certains candidats réalisent dans nos deux bureaux de Strasbourg des scores supérieurs (parfois largement) à ceux réalisés à l'échelle nationale : ces candidats sont alors sur-représentés dans nos résultats.

A l'inverse, d'autres candidats réalisent dans nos deux bureaux de Strasbourg des scores inférieurs aux scores réalisés à l'échelle nationale : Ces candidats sont alors sous-représentés dans nos résultats.

Sur-représentation

Jean-Luc Mélenchon

- Vote officiel national : 21,95%
- Vote officiel bureau 110/113 : 41,93%

Yannick Jadot

- Vote officiel national : 4,78%
- Vote officiel bureau 110/113 : 6,78%

Sous-représentation

Marine Le Pen

- Vote officiel national : 23,15%
- Vote officiel bureau 110/113 : 9,51 %

Eric Zemmour

- Vote officiel national : 7,07%
- Vote officiel bureau 110/113 : 5,29%

Emmanuel Macron

- Vote officiel national : 27,84%
- Vote officiel bureau 110/113 : 25,80%

La méthodologie de l'expérimentation in situ : protocole et organisation

Participation

933 électeurs ont accepté de participer à cette expérimentation.

Un taux de participation à l'expérimentation de 48,87% en baisse par rapport à 2017 (taux de participation à ~60%).

867 participants sur 933 ont déclaré leur vote officiel (dont 13 blancs/nuls).

Organisation

Deux types de bulletins ont été distribués de manière aléatoire aux participants. Chaque bulletin comprenait deux modes de vote, soit :

➤ 465 bulletins :

Vote par approbation et vote par note

➤ 468 bulletins :

Vote par approbation et jugement majoritaire

Constitution des échantillons

Bulletins approbation / vote par note

Taille initiale : 465

Les bulletins ne contenant pas de réponses sur le vote officiel n'ont pas été pris en compte.

Les bulletins non remplis à la fois pour le vote par approbation et le vote par note n'ont pas été pris en compte.

- Taille définitive de **l'échantillon vote par note : 443**

Bulletins approbation / jugement majoritaire

Taille initiale : 468

Les bulletins ne contenant pas de réponses sur le vote officiel n'ont pas été pris en compte.

Les bulletins non remplis à la fois pour le vote par approbation et le vote par jugement majoritaire n'ont pas été pris en compte.

- Taille définitive de **l'échantillon jugement majoritaire : 421**

- **Taille définitive de l'échantillon** au vote par approbation: $443+421 = 864$

Bulletin par approbation présenté aux participants

Bulletin de vote expérimental Vote par approbation

	Approbation
Nathalie Arthaud	<input type="checkbox"/>
Fabien Roussel	<input type="checkbox"/>
Emmanuel Macron	<input type="checkbox"/>
Jean Lassalle	<input type="checkbox"/>
Marine Le Pen	<input type="checkbox"/>
Eric Zemmour	<input type="checkbox"/>
Jean-Luc Mélenchon	<input type="checkbox"/>
Anne Hidalgo	<input type="checkbox"/>
Yannick Jadot	<input type="checkbox"/>
Valérie Pécresse	<input type="checkbox"/>
Philippe Poutou	<input type="checkbox"/>
Nicolas Dupont-Aignan	<input type="checkbox"/>

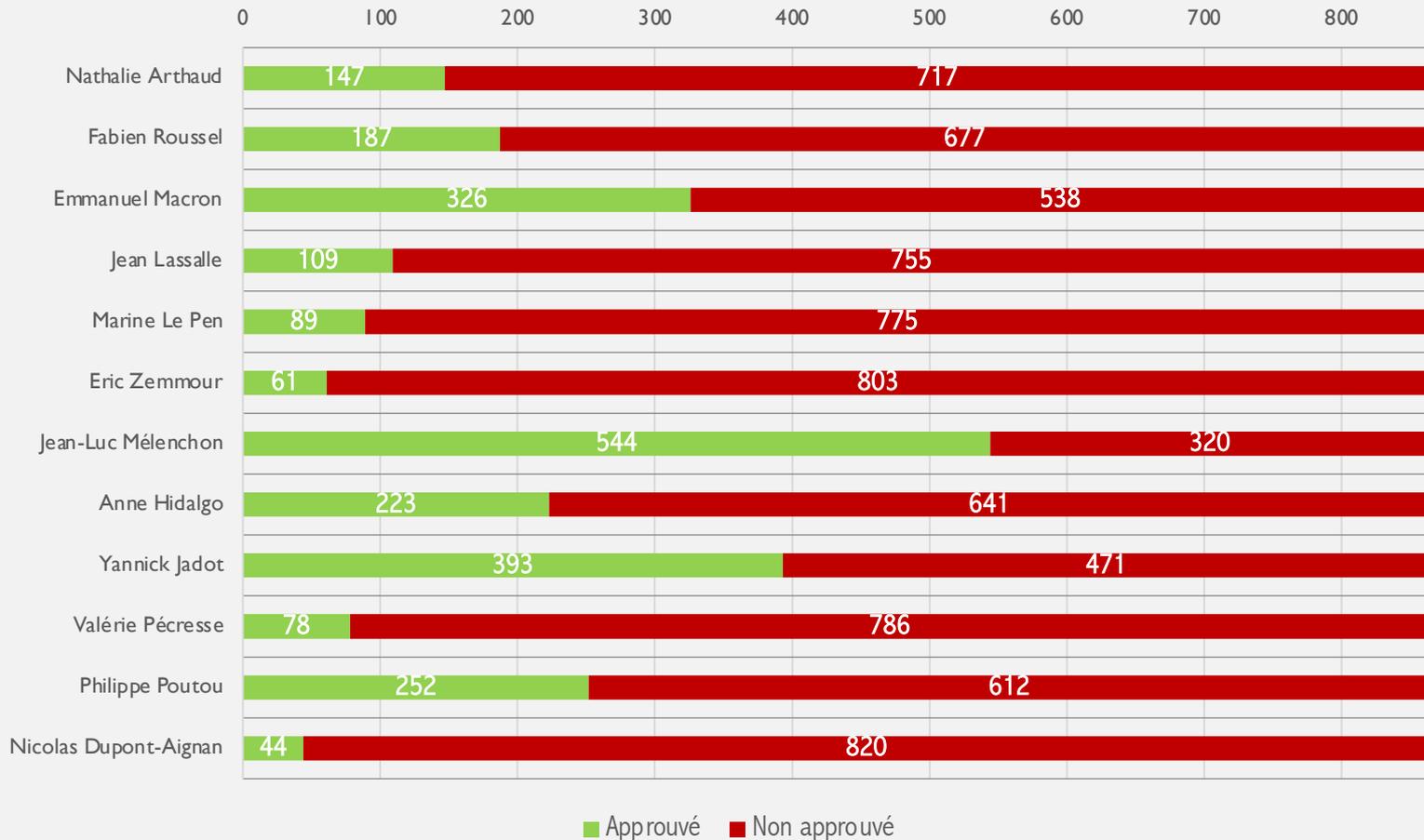
Instructions

Pour chacun des 12 candidats, noircissez le carré dans la colonne « Approbation » si vous souhaitez lui apporter votre soutien / voter pour elle ou lui (■).

Vous pouvez soutenir autant de candidats que vous le souhaitez.

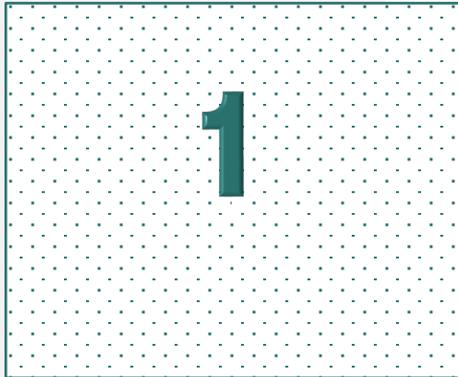
Le candidat élu est celui qui comptabilise le nombre d'approbations le plus élevé.

Résultats du vote par approbation



- Sur les 864 votes par approbation de notre échantillon définitif :
 - 544 électeurs ont par exemple approuvé J.-L. Mélenchon et 320 ne l'ont pas approuvé.
 - 44 électeurs ont approuvé N. Dupont-Aignan et 820 ne l'ont pas approuvé.

Le podium avec le vote approbation



Bulletin par note présenté aux participants

Bulletin de vote expérimental Vote par note

	Mentions					
	-1	0	1	2	3	4
Nathalie Arthaud	<input type="checkbox"/>					
Fabien Roussel	<input type="checkbox"/>					
Emmanuel Macron	<input type="checkbox"/>					
Jean Lassalle	<input type="checkbox"/>					
Marine Le Pen	<input type="checkbox"/>					
Eric Zemmour	<input type="checkbox"/>					
Jean-Luc Mélenchon	<input type="checkbox"/>					
Anne Hidalgo	<input type="checkbox"/>					
Yannick Jadot	<input type="checkbox"/>					
Valérie Pécresse	<input type="checkbox"/>					
Philippe Poutou	<input type="checkbox"/>					
Nicolas Dupont-Aignan	<input type="checkbox"/>					

Instructions

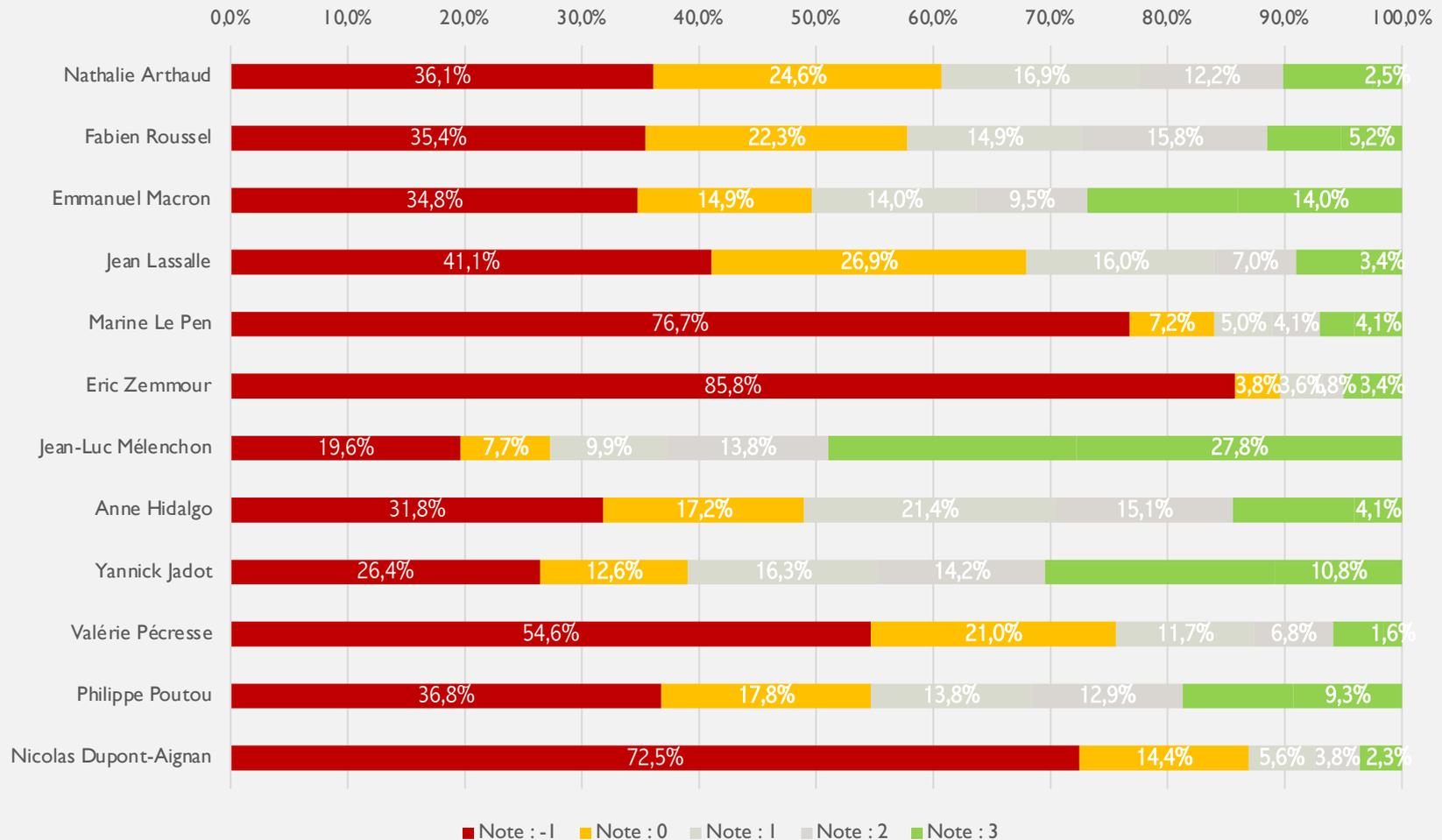
Notez chacun des 12 candidats de -1 à 4 en noircissant le carré correspondant (■).

-1 est la plus mauvaise note, 4 est la meilleure.

Un candidat sur lequel vous ne vous prononcez pas reçoit par défaut la note de -1.

Le candidat élu est celui qui comptabilise la somme des notes la plus élevée.

Vote par note

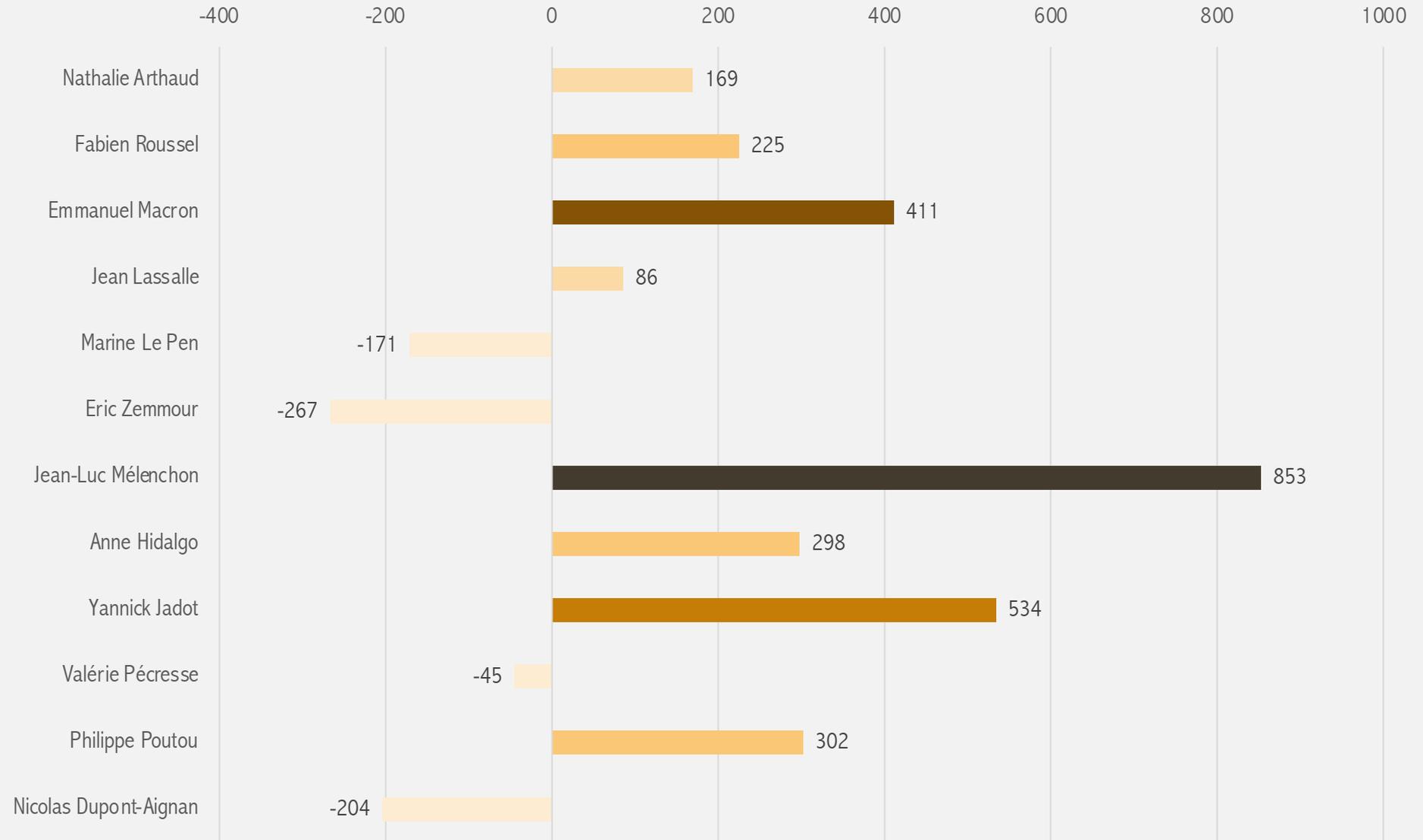


➤ Sur les 443 votes par note de notre échantillon définitif :

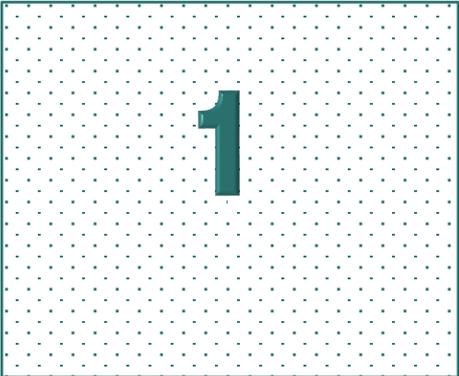
* N. Arthaud obtient par exemple : 2,5% de notes 3 et de 4 ; 12,2% de 2 ; 16,9% de 1; 24,6% de 0 et 36,1% de -1.

* P. Poutou : 9,3% de notes 3 et de 4 ; 12,9% de 2 ; 13,8% de 1 ; 17,8% de 0 et 36,8% de -1.

Somme des votes par note pour chaque candidat



Le podium avec le vote par note



Bulletin par jugement majoritaire présenté aux participants

Bulletin de vote expérimental Jugement majoritaire

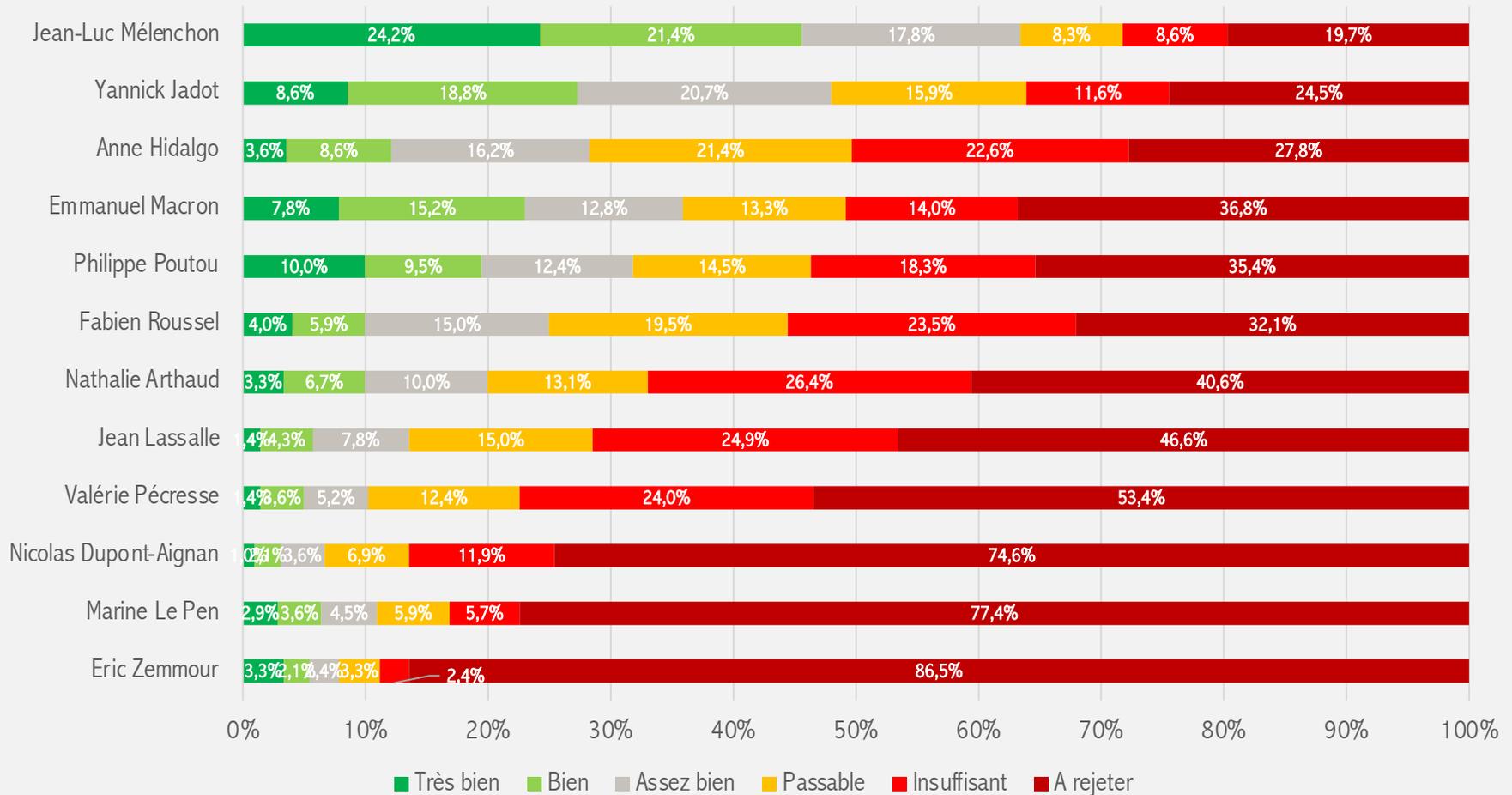
	Mentions					
	A re-jeter	Insuffisant	Passable	Assez bien	Bien	Très bien
Nathalie Arthaud	<input type="checkbox"/>					
Fabien Roussel	<input type="checkbox"/>					
Emmanuel Macron	<input type="checkbox"/>					
Jean Lassalle	<input type="checkbox"/>					
Marine Le Pen	<input type="checkbox"/>					
Eric Zemmour	<input type="checkbox"/>					
Jean-Luc Mélenchon	<input type="checkbox"/>					
Anne Hidalgo	<input type="checkbox"/>					
Yannick Jadot	<input type="checkbox"/>					
Valérie Pécresse	<input type="checkbox"/>					
Philippe Poutou	<input type="checkbox"/>					
Nicolas Dupont-Aignan	<input type="checkbox"/>					

Instructions

Attribuez à chacun des 12 candidats l'une des six mentions suivantes : “Très bien”, “Bien”, “Assez bien”, “Passable”, “Insuffisant” et “A rejeter”, en noircissant le carré (■). Une ligne non remplie revient à donner la mention “A rejeter” à ce candidat, c'est-à-dire la plus mauvaise.

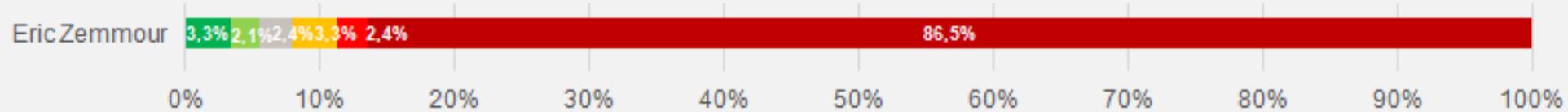
A l'issue du vote, on calcule la mention majoritaire de chaque candidat, c'est-à-dire la mention médiane telle qu'au moins 50 % des votants lui ont attribué cette mention ou une meilleure mention. Le candidat élu est celui qui obtient la meilleure “mention majoritaire”.

Vote par jugement majoritaire



➤ Les résultats de vote au jugement majoritaire se présentent comme la liste de toutes les mentions que les candidats ont obtenues de la part des électeurs. Elles sont ici classées de la meilleure à la moins bonne.

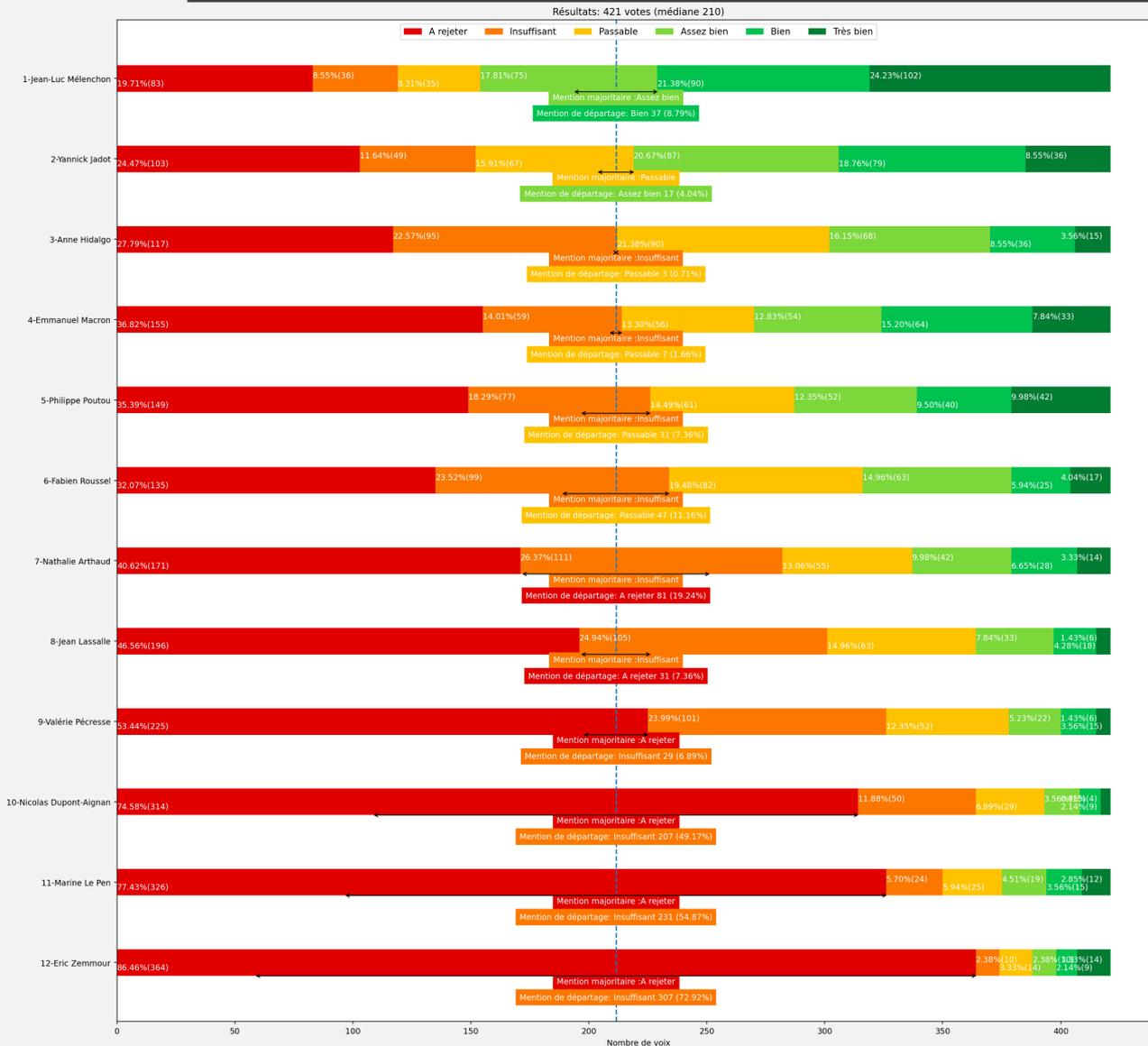
Lecture de la mention majoritaire/médiane



La mention majoritaire d'Eric Zemmour est sa mention médiane : c'est la mention "A rejeter".

Il y a au moins une majorité de répondants qui lui ont accordé la mention "A rejeter" (86,5%), et ceux qui contestent cette mention (c'est-à-dire ceux qui lui ont donné une mention insuffisant, passable, bien ou très bien) sont une minorité ($3,3\% + 2,1\% + 2,4\% + 3,3\% + 2,4\% = 13,5\%$).

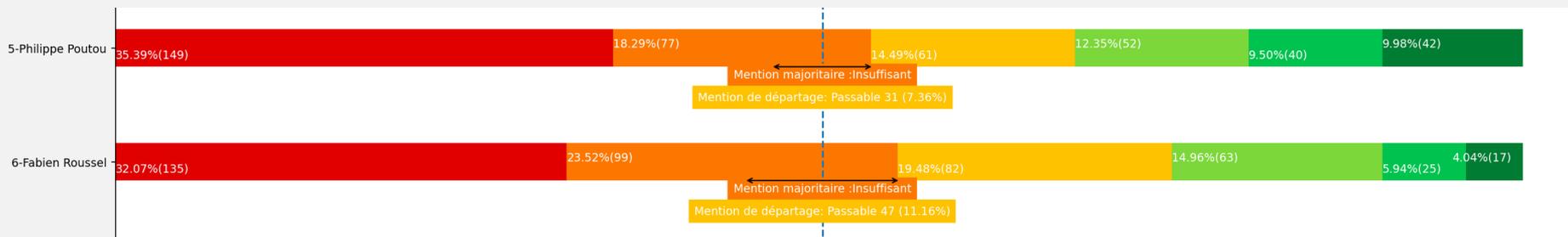
Classement avec le jugement majoritaire



- Avec le jugement majoritaire, est élu celui qui a la meilleure mention majoritaire, c'est-à-dire la meilleure mention médiane.
- Ici, J.-L. Mélenchon et Y. Jadot ont tous deux la mention « Assez bien ». Pour les candidats qui ont la même mention majoritaire, le jugement majoritaire propose une règle de départage.
- Ces résultats ont été générés par l'algorithme cleanpp.py conçu par Rémy Poulain, utilisé pour la Primaire Populaire 2022 avec Mieuxvoter.fr, fourni par Rida Laraki en vue de cette étude.

Méthode de départage

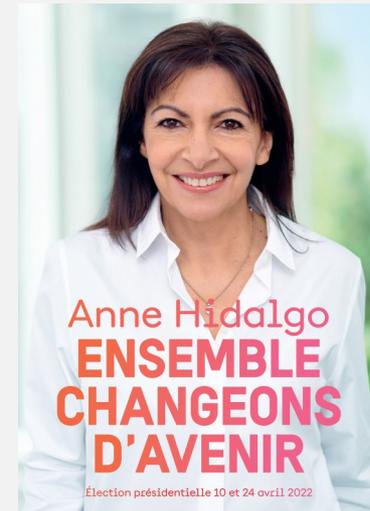
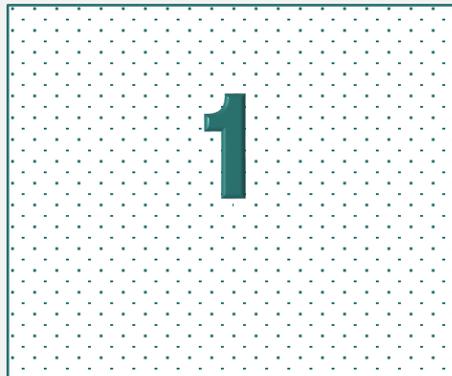
Méthode de départage de la mention « **Insuffisant** », avec le jugement majoritaire:
Le plus grand bloc d'électeurs en désaccord avec la mention majoritaire décide.



- Philippe Poutou a obtenu la mention majoritaire « **Insuffisant** ». 46,32% des répondants auraient préféré lui accordé une mention strictement meilleure, et 35,39% des répondants une mention strictement moins bonne que « **Insuffisant** ».
- Fabien Roussel a également obtenu la mention majoritaire « **Insuffisant** ». 44,41% des répondants auraient préféré lui accorder une meilleure mention, et 32,07% des répondants une mention strictement moins bonne que « **Insuffisant** ».
- Le plus grand bloc de répondants en désaccord avec la mention majoritaire est composé par ceux qui auraient préféré leur accorder une meilleure mention. Ce bloc est plus important pour P. Poutou (46,32%) que pour F. Roussel (44,41%).

Philippe Poutou est donc classé devant Fabien Roussel.

Le podium avec le vote par jugement majoritaire

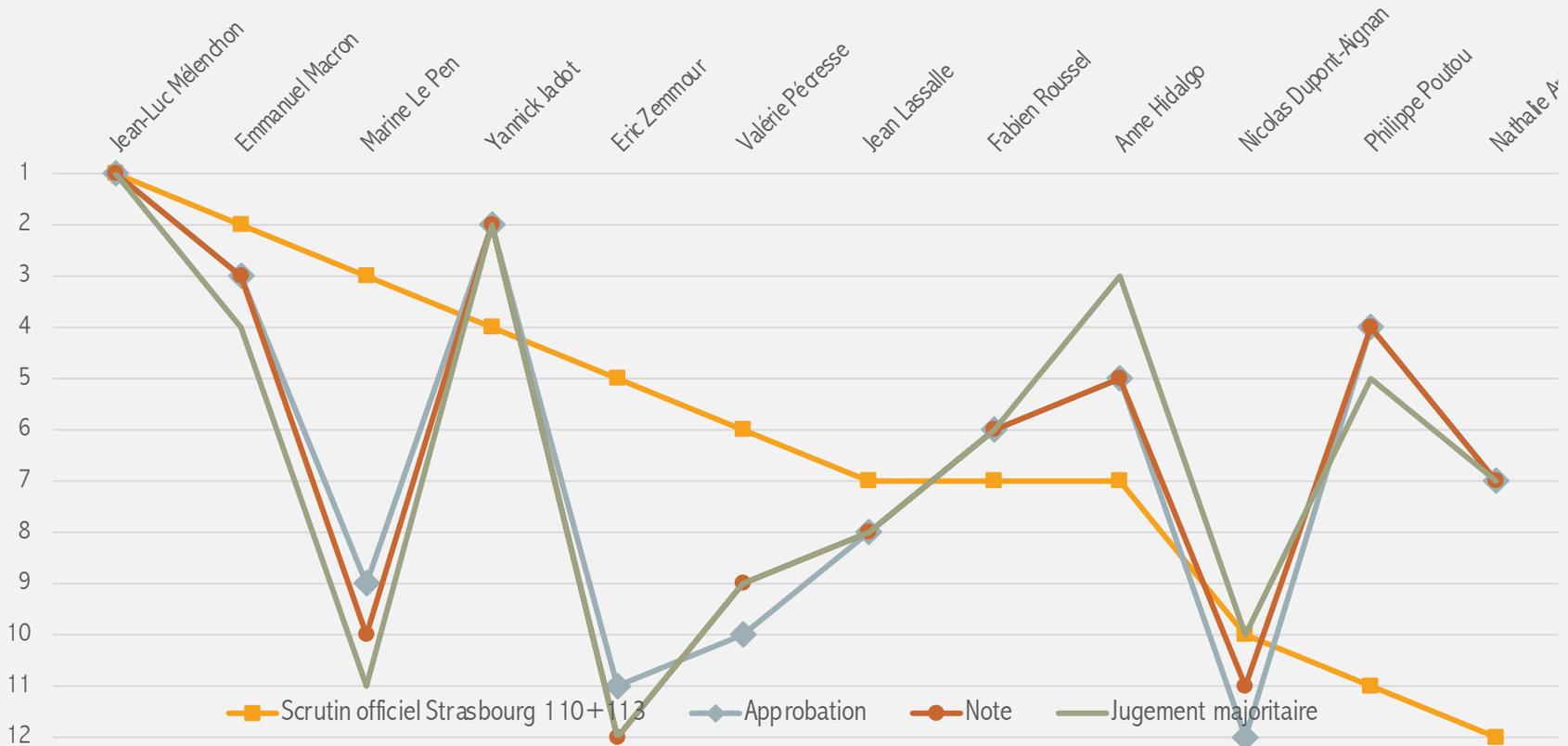


Synthèse des classements en fonction des modes de scrutin

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Scrutin officiel national												
Scrutin officiel SBG 110+113												
Scrutin expérimental SBG 110+113												
Approbation												
Note												
Jugement majoritaire												

- Scrutin officiel SBG 110+113: Le classement au vote officiel dans les bureaux 110 et 113 de Strasbourg
- Approbation: Le vote par approbation des participants à l'expérimentation in situ
- Note : le vote par note des participants à l'expérimentation in situ
- Jugement majoritaire : le vote par jugement majoritaire des participants à l'expérimentation in situ

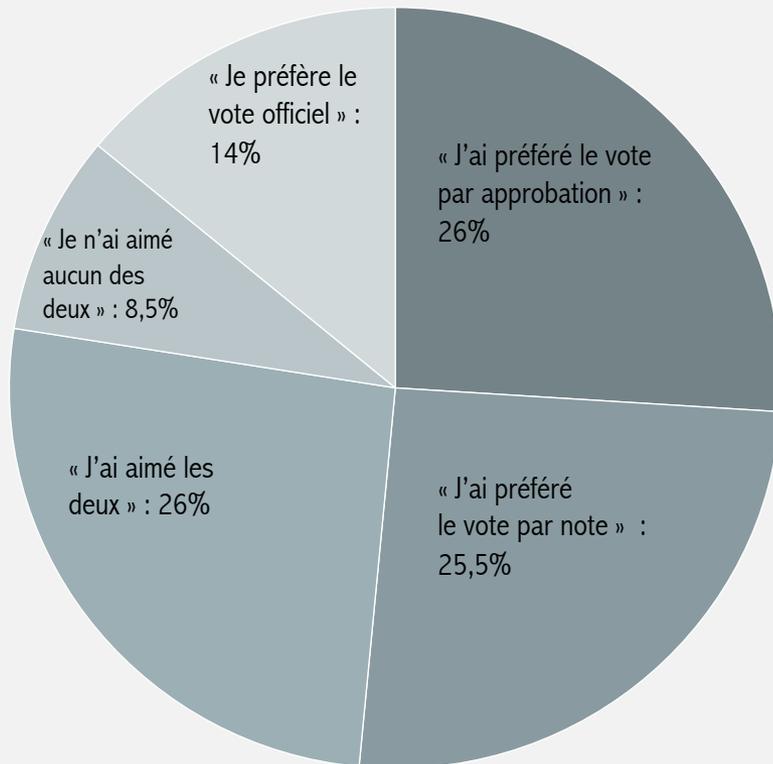
Incidence des modes de scrutin sur le classement des candidats (base scrutin officiel des bureaux 110 et 113)



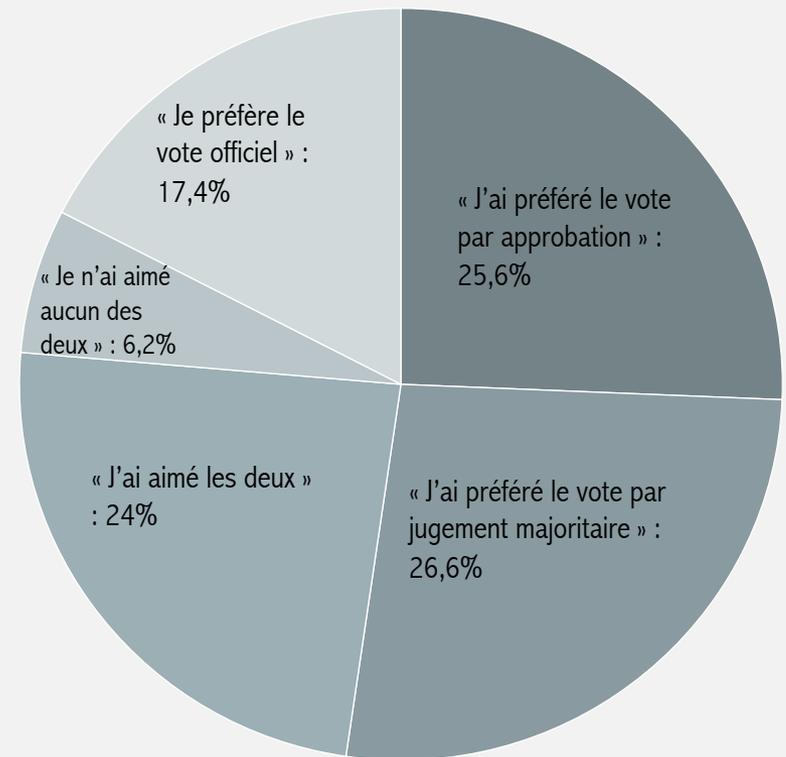
- Y. Jadot se place 4^e dans les bureaux 110 et 113 et se place systématiquement 2^e avec tous les modes de scrutin expérimentés.
- M. Le Pen se place 3^{ème} dans les bureaux 110 et 113 , 9^{ème} avec le vote par approbation, 10^{ème} avec le vote par note et enfin 11^{ème} avec le vote par jugement majoritaire.

Préférences en termes de mode de scrutin

Préférences pour les bulletins
Approbation / Note



Préférences pour les bulletins
Approbation / Jugement Majoritaire



- Préférences exprimées par les électeurs qui ont choisi de participer à l'expérimentation Voter Autrement 2022 à Strasbourg, bureaux 110 et 113

REMERCIEMENTS

Merci encore pour votre participation !

Pour retrouver toutes les informations relatives aux expérimentations menées, rendez vous sur le lien ci-dessous:

<https://www.gate.cnrs.fr/vote>

Contact: igersheim@unistra.fr